

Convocation adressée par Monsieur le Maire, Jean-Louis WIART, le 12 août 2020

Secrétaire de la séance : Fabien DELOCHE

9 présents : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE, Audrey DESCHAMPS, Sylvain CANTAN, Eliane BERTRAND, Fabien DELOCHE, Grégory MAZET, Jacques PERRET et MONCHAL Cyril

2 absentes excusées : Céline BRIVET, Carole SAVEL

Le quorum est atteint

20h15 - Début de séance

Fabien DELOCHE est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- Convention contribution au fonctionnement Ecole publique de Saint-Félicien
- Convention contribution au fonctionnement Ecole privée de Saint-Félicien
- Convention contribution au fonctionnement Ecole privée d'Arlebosc
- Contrôle de légalité, réponse au sous-préfet concernant la délibération numéro 2020-012
- Proposition de modification de la répartition des indemnités des élus
- Nomination de deux représentants de la commune au syndicat des eaux Cance-Doux
- Voirie - adaptation du programme des travaux 2020
- Décision modificative n°1 du budget principal
- Remplacement employé communal - Création de l'emploi
- Complément à la fixation du tarif de la salle Aimé Deloche
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet est adopté.

Convention contribution au fonctionnement Ecole publique de Saint-Félicien

Le maire de Saint-Félicien a communiqué le montant de la participation demandée pour les enfants scolarisés dans sa commune; la participation par élève pour l'année 2019-2020 de l'Ecole publique de St-Félicien s'élève à 657,74 €.

Sur le rapport du Maire, après l'observation formulée par plusieurs conseillers, la délibération est ajournée afin de solliciter des compléments d'information sur l'augmentation régulière constatée depuis plusieurs années, à la commune de Saint-Félicien.

Convention contribution au fonctionnement Ecole privée de Saint-Félicien

Sur le rapport du Maire, de même que précédemment, la délibération est ajournée afin de solliciter des compléments d'information sur l'augmentation constatée à la commune de Saint-Félicien.

Convention contribution au fonctionnement Ecole privée d'Arlebosc

Sur le rapport du Maire, de même la délibération est ajournée dans l'attente des informations attendues de Saint Félicien.

2020-028 - Décision modificative n°1 du budget principal - Section investissement - Dépenses

Audrey Deschamps, deuxième adjointe en charge des finances, explique la décision modificative n°1 visant à augmenter l'opération n°21 Voirie de 20 000 € (déduits de l'opération n°50 Rénovation bâtementaire), l'opération n°30 Cimetière de 500 € (déduits des dépenses imprévues) et la modification d'imputation pour un acompte versé au SDE07.

Tableau des écritures comptables :

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-500,00
168758 (16) : Autres groupements	-2 970,74
2041582 (204) : Bâtiments et installations	2 970,74
2128 (21) : Autres agencements et aménager	-20 000,00
2313 (23) : Constructions	500,00
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	20 000,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

Les modifications proposées sont adoptées.

2020-029 - Réponse à la lettre du sous-préfet relative à la délibération N° 2020-012 du 10 juillet 2020.

Monsieur le maire indique que le sous-préfet de Tournon, dans le cadre du contrôle de légalité, a fait observer que la délibération précitée relative à la détermination du montant de l'indemnité des élus était dépourvue du tableau de synthèse prévu par la loi. Il est donc demandé de délibérer à nouveau et d'adjoindre le tableau demandé.

Sur le rapport du maire, les taux figurant dans la délibération précitée sont confirmés, un tableau complètera la délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

2020-030 - Révision des indemnités des élus

Monsieur le Maire propose, suite à sa nomination en tant que Vice-président de la communauté d'agglomération Arche Agglo une nouvelle répartition des indemnités accordées aux élus, en maintenant le montant global de l'enveloppe budgétaire correspondante.

Il propose ainsi, de minorer l'indemnité qui lui est accordée par la loi et corrélativement, d'augmenter l'indemnité du premier adjoint et celles du second et du troisième adjoints, comme suit :

- Maire : 16 % au lieu de 25,50 %
- Premier adjoint : 16 % au lieu de 9,90 %
- Deuxième adjointe et troisième adjoint : 11,60 % au lieu de 9,90 %

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Nomination de deux représentants de la commune au syndicat des eaux Cance-Doux

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes, ARCHE Agglo qui représente la commune au sein du syndicat des eaux Cance-Doux demande la désignation de deux représentants pour siéger au sein du conseil syndical. Messieurs Olivier Junique et Jacques Perret sont candidats.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

Les deux noms seront communiqués à ArcheAgglo.

2020-031 – Voirie - adaptation du programme des travaux 2020

Olivier Junique, premier adjoint en charge de la Voirie, précise les travaux de voirie supplémentaires envisagés, par avenant avec l'entreprise EVTP de Bourg-lès-Valence, Les voies de Lespeillère pour 23 595,50 € HT et 1ère tranche Prades pour 13 280,50 € HT (+ installation chantier 420 € HT) soit un total de 37 296,00 € HT.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

L'extension du volume de travaux est adoptée.

2020-032 - Remplacement employé communal - Création de l'emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite prochain de l'agent technique communal (recruté comme agent d'entretien) et la nécessité, eu égard à la charge de travail, de créer un emploi à temps complet.

Il est proposé la création à compter du 1^{er} octobre 2020 d'un emploi permanent d'employé polyvalent dans le grade de catégorie C filière technique de la FPT.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an compte tenu que la commune de Bozas à moins de 1 000 habitants cf à l'article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier une expérience professionnelle, du permis de conduire et du CACES, et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du cadre de référence.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

L'appel à candidature sera diffusé largement.

2020-033 - Complément à la fixation du tarif de la salle Aimé Deloche

Monsieur le Maire indique que plusieurs demandes ont été adressées à la mairie concernant l'utilisation de la salle Aimé Deloche à l'occasion de réunions familiales en lien avec une cérémonie d'inhumation.

Il apparaît nécessaire de compléter la délibération du conseil municipal n° 2020-019 en date 11/06/2020.

La salle Aimé Deloche est mise à la disposition des familles qui la sollicitent à l'occasion des cérémonies funéraires. La contribution demandée pour une demi-journée est fixée à 30 €.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Questions diverses

- VOIRIE

Fabien Deloche indique que sur la route passant devant le lieu-dit Provençal, la buse n'est pas assez visible des automobilistes circulant sur la voie, ce point sera examiné avec le service d'A Agglo.

Olivier Junique rappelle que la vitesse excessive des véhicules automobiles au centre du village a été signalée. Après examen avec les services d'ARCHE Agglo, il a été décidé de règlementer la vitesse et de créer une « zone 30 ».

Olivier Junique indique les endroits où seront installés les panneaux indiquant la zone 30, la fourniture et la pose des panneaux s'élève à 2 380 € HT.

- ASSOCIATIONS

Sylvain Cantan, troisième adjoint en charge de la communication et de la vie associative, fait part de la réunion des associations qui a lieu le 20 août, trois associations n'étaient pas représentées, huit associations l'étaient.

Pour l'heure, la reprise des activités dans les salles de la mairie est toujours compromise en raison du contexte sanitaire.

Sur ce point des conditions d'utilisation des moyens municipaux (salles, matériels...)

Il explique la nécessité de différencier les associations à but non lucratif qui organisent des événements/animations à titre gratuit ou moyennant une participation symbolique, des autres associations.

La commune est attentive au soutien des associations qui contribuent à l'animation du village et au développement du lien social.

La mairie aidera les associations à but non lucratif par des mises à disposition gratuites, exemple, Les Amis du Bois madame ; voire des subventions.

Il est précisé qu'il a été arrêté la création d'un Comité des fêtes (réunion fixée le lundi 7 septembre à 19h30 en Mairie) et que madame Merle a proposé la tenue d'un marché de Noël les 20, 21 et 22 novembre.

- COMMUNICATION

Sylvain Cantan présente le site internet projeté, et les rubriques qu'il nous faut compléter avant la mise en ligne du site.

Il est proposé que le comité de rédaction soit composé des membres du conseil municipal et de suivre la formation de prise en main.

- PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle le départ d'une locataire de la cure et informe du lancement de la campagne nationale contre le radon (Bozas est classée catégorie 3).

- ENVIRONNEMENT

Cyril Monchal, référent Ambroisie de la commune, rappelle l'existence de l'application Signalement Ambroisie, il prépare un article pour le prochain BozasInfos.

- AGRICULTURE

Olivier Junique souhaite réunir la commission Agriculture le jeudi 3 septembre à 19h30. Plusieurs sujets seront évoqués : la place de l'agriculture au sein de la commune, la gestion des ressources en eau, les nuisances évoquées (bruit, traitements des cultures...) et les bonnes pratiques développées qui méritent d'être soulignées. Egalement les modalités d'exploitation des terrains agricoles appartenant à la commune.

La séance est levée à 22h50